

juger, en dernier ressort, de la légitimité de leurs prétentions. Il lui serait loisible d'attribuer à des fauteurs de rébellion contre l'Eglise la propriété de ses biens et l'usage de ses temples.

RÉFUTATION DES CALOMNIES

Ce serait donc étrangement se tromper de croire et de dire qu'en rejetant lesdites associations, le Pape « n'a pas eu uniquement en vue le salut de l'Eglise de France, qu'il a eu un autre dessein étranger à la religion, que la forme de république en France lui est odieuse. » Pie X dénonce avec indignation, comme « des faussetés ... ces récriminations et autres semblables « qui seront répandues dans le public pour irriter les esprits. »

Nous joignons, N. T. C. F., nos protestations à celles du Vicaire de Jésus-Christ. Non, ce ne sont pas des intérêts politiques qui nous préoccupent. Depuis bien des années, nous nous sommes conformés aux directions du Saint-Siège qui nous a demandé de nous réunir dans la seule pensée de défendre la religion catholique, en acceptant la constitution que la France s'est donnée. Il y a longtemps déjà, l'un de nous n'hésitait pas à dire : « Si l'on veut envisager avec impartialité et bonne foi « la situation des esprits dans notre pays, on peut constater « deux choses : la France ne veut pas changer la forme de son « gouvernement, mais elle ne veut pas la persécution religieuse « (1). » Nous le répétons tous aujourd'hui et nous redisons d'une voix unanime : Ce que nous demandons, c'est que l'on ne veuille pas, contrairement à la volonté de la France, faire des lois antichrétiennes la constitution même de la République.

Le vénérable cardinal Guibert, au moment où il achevait sa longue et sainte carrière, en 1886, alors que les premiers coups étaient portés aux écoles chrétiennes, aux Congrégations religieuses, adressait au chef de l'Etat ces graves et patriotiques paroles qu'il est utile de rappeler : « En continuant dans la « voie où elle s'est engagée, la République peut faire beaucoup « de mal à la religion... elle ne parviendra pas à la tuer. « L'Eglise a connu d'autres périls, elle a traversé d'autres orages, et elle vit encore dans le cœur de la France... Ce « n'est pas le clergé, ce n'est pas l'Eglise qu'on pourra accuser

(1) Réponse du cardinal-archevêque de Paris aux catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social, 2 mars 1891.